



FEVRIER 2015 - N°1

Entre les grilles

Journal de l'ASSFAM dans les centres de rétention

Depuis 2010, l'ASSFAM intervient dans les centres de rétention de Paris-Vincennes et Palais de Justice de Paris pour assurer une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes retenues.

Les intervenants rencontrent ainsi chaque année des centaines d'hommes et de femmes, enfermés pour un simple défaut de papiers.

A une époque où la société civile n'a toujours pas accès à ces lieux d'enfermement, il nous semble essentiel de communiquer sur une réalité encore trop peu connue, et d'offrir aux premiers concernés la possibilité de s'exprimer.

LES PERLES DE L'ADMINISTRATION

- ✓ Monsieur A. a été placé en rétention le 23 novembre 2014 et a été libéré le 8 janvier 2015, après que l'ASSFAM ait saisi la préfecture. Monsieur A. aura donc passé 46 jours en rétention, alors que le délai légal maximal est de 45 jours.
- ✓ Monsieur M. s'est déclaré français dès son interpellation par les services de police. Il a été conduit au centre de rétention de Paris-Vincennes, sans avoir pu contacter ses proches pour récupérer les preuves de sa nationalité. Ces démarches ont été effectuées au centre, par l'intermédiaire de l'intervenante de l'ASSFAM. Monsieur M. a été libéré quelques heures après son arrivée.
- ✓ Monsieur T., ressortissant tunisien, n'avait aucun droit au séjour en Italie. A la suite d'une erreur de l'administration, il y a pourtant été renvoyé, avec le passeport et le titre de séjour en cours de validité d'un homonyme, également retenu au centre de rétention de Paris-Vincennes. Ce dernier a été libéré par le juge des libertés, sans qu'aucune solution ne lui soit proposée pour obtenir la restitution de ses documents.



Aimez notre page
facebook.

Assfam dans les centres de rétention

RECIT DE VIE

Monsieur C. est un ressortissant gambien, père d'un enfant français. Séparé de son ex-femme, il n'a pu obtenir le renouvellement de son titre de séjour. Interpellé pour un contrôle d'identité, il a été placé au centre de rétention de Paris-Vincennes en juin 2014.

Pouvez-vous nous raconter votre histoire ? Comment avez-vous rencontré votre ex-femme ?

Je suis gambien. J'ai rencontré ma femme un jour où elle est venue en Gambie. Elle est d'origine sénégalaise mais elle est née en France, elle est française. Je la connais depuis 2007. Elle est venue plusieurs mois en 2007, 2008 et 2009.

La Gambie et le Sénégal, c'est pareil ! Pour nous c'est le même pays. Après la colonisation, on a découpé les pays. Chez moi, on dit que la Gambie c'est la mer et le Sénégal c'est la terre. La seule différence c'est la langue. La culture, les traditions, la nourriture c'est les mêmes.

On sortait ensemble, on allait visiter des lieux touristiques de Gambie, on allait en discothèque. Elle m'a demandé si on pouvait se marier en 2009. Elle était venue au mois de mai et nous nous sommes mariés au mois de juillet. Ensuite, en août, elle est rentrée en France pour s'occuper des papiers du visa. J'ai obtenu mon visa en janvier 2010 et je suis arrivé le 3 mars 2010 en France. Moi, je n'avais jamais pensé venir en France. Je pensais aller faire des études en Angleterre ou aux Etats Unis. Mais la vie a fait que je suis arrivé en France.

En Gambie, c'était très bien avec ma femme. Mais en fait elle m'avait menti. Elle m'avait dit qu'en France elle travaillerait et en réalité, elle n'a jamais travaillé. Quand je suis arrivé, elle voulait continuer à habiter chez sa mère, à Valence, et ne pas travailler. Sa mère est une mauvaise personne, elle m'a fait beaucoup de problèmes. Elle voulait que je travaille pour lui donner mon salaire. Mais, moi je n'étais pas d'accord. Je voulais construire un avenir avec ma femme pour nos futurs enfants. Il fallait commencer à organiser notre famille à nous. Je voulais ouvrir un compte pour notre enfant pour cotiser pour s'il avait besoin de quelque chose plus tard, pour ses études.

Comment êtes-vous arrivé à Paris ?

Comme il n'y avait pas de travail à Valence, ma femme m'a dit d'aller à Paris pour en trouver. C'est ce que j'ai fait et tous les deux week-ends, je rentrais à Valence. Mon patron à Paris, m'aimait bien. Je faisais des ménages. Ma femme m'avait dit qu'elle me rejoindrait à Paris avec notre fils.



[SUITE]

Elle m'avait dit qu'elle voulait reprendre ses études à l'université. J'étais d'accord même si nous avons déjà notre enfant car je sais que les études c'est important. Je voulais prendre la responsabilité de ma famille et travailler pour élever notre fils et qu'elle puisse continuer ses études. Mais, elle est restée chez sa mère et a continué à me faire des problèmes.

Un jour, j'ai été convoqué au commissariat à Paris. Là-bas, on m'a dit que je ne m'occupais pas de mon enfant, que je ne connaissais même pas son nom, que je ne participais pas à son entretien et que je ne faisais que toucher le RSA.

J'étais énervé car c'était faux. Je leur ai donné le nom de l'école où allait mon fils et je leur ai dit d'appeler pour vérifier. Je leur ai même dit que c'était moi qui avais signé l'acte de naissance à l'hôpital pour mon fils, que je l'avais reconnu là-bas. Je leur ai épelé son prénom. Je leur ai dit d'appeler l'hôpital pour vérifier. Ils ont tout vérifié et m'ont laissé partir.

Le RSA, je ne savais même pas ce que c'était.

Comment avez-vous perdu l'autorité parentale sur votre enfant ?

Mon ex-femme avait pris un avocat et avait entamé toutes les démarches. Je n'étais pas au courant et je n'avais pas d'avocat. Le juge, il ne m'avait jamais entendu donc il a cru ce que ma femme disait. Il disait que je ne faisais rien pour mon enfant, que je ne participais pas à son entretien et même que je battais la mère. C'était faux, mais tout seul je ne pouvais pas me défendre.

Après, j'ai pris un avocat et je lui ai apporté toutes mes preuves. Mes billets de train et l'argent que j'envoyais chaque mois pour mon fils. Je lui achète même des vêtements. Grâce à ça, j'ai pu avoir un droit de visite, dans une association.

Comment se passait votre vie en Gambie ?

Quand j'habitais en Gambie, j'étais différent. Je n'étais pas aussi fatigué car je n'avais pas de problèmes. J'étais très vif ! Je sortais beaucoup. J'allais à l'école, je faisais mes devoirs et quand j'étais fatigué j'allais me coucher. Et voilà, la vie était plus simple. Je rigolais beaucoup.

Ici, j'ai eu beaucoup de problèmes, c'est dur, très très dur. Je ne sors plus, je n'ai pas beaucoup d'amis ici. Je veux juste bien m'occuper de mon enfant. C'est ma responsabilité. Mon père, il a toujours été là pour moi. Toutes les choses dont j'avais besoin, il me les donnait. Je veux faire pareil.

[SUITE]

Où habitez-vous à Paris ?

J'habite dans le 18ème, chez un sénégalais. Il avait besoin de quelqu'un pour l'aider à payer le loyer car tout seul, il ne pouvait pas. Je paie 200 euros par mois et lorsque les factures de l'électricité ou du gaz arrivent, on partage. Ca se passe très bien.

Il me fait confiance. J'ai toujours payé ma part du loyer à temps. En ce moment, il est au Sénégal, et il me fait confiance, il m'a laissé l'appartement.

Mais c'est très dur, je n'ai pas de travail en ce moment. Je travaille un peu au noir pour payer toutes mes cotisations.

Je dois payer 200 euros pour le loyer, 100 euros de pension pour mon fils, un aller retour à Valence par mois qui coûte entre 150 et 200 euros, et puis je dois aussi manger.

Je sais que mon ancien patron, Laurent, il voudrait que je revienne. Mais moi je ne veux pas faire le ménage toute ma vie. Je vais faire une formation de cariste. C'est 800 euros.

Le principal c'est que je donne tout ce qu'il faut à mon fils. Il faut qu'il soit bien éduqué.

La dernière fois que je l'ai vu, il m'a couru dans les bras. Les dames de l'association ont dit qu'il me ressemblait beaucoup. Je sais qu'il m'aime bien.

Depuis sa sortie du centre de rétention, le juge aux affaires familiales a accordé à Monsieur C. l'autorité parentale conjointe. Monsieur espère obtenir un droit de garde prochainement et attend avec impatience une audience devant la cour administrative d'appel de Paris, qui devra se prononcer sur la mesure portant obligation de quitter le territoire prise à son encontre.

MONSIEUR C.
NOVEMBRE 2014

ILS ONT OSE !

Petites phrases & Grandes surprises

« Je ne veux pas lui manquer de respect mais son intelligence, sa culture, n'atteignent pas des sommets à lui donner des vertiges ».

JLD Paris – Février 2014

QUOTIDIEN DE RETENTION

30 octobre 2014.

Monsieur B. a été libéré il y a quelques heures. Il arrive avec quelques minutes de retard au rendez-vous en s'excusant, tirant une valise vide.

« **E**xcusez-moi, je devais aller chercher une valise. Je pars demain ou après-demain.

En fait, je ne vis pas en France. Je suis venu juste pour voir des amis pour trois jours. Je suis arrivé le vendredi matin, je me suis fait attraper le vendredi soir juste pour un contrôle d'identité.

Ma femme est belge. Je l'ai connue sur internet. Elle est enceinte, le bébé est prévu pour dans un mois et demi deux mois. C'est un garçon. On a décidé de vivre en Belgique, parce qu'en Tunisie, c'est compliqué. Avec mon métier, j'ai vu que je pouvais bien travailler en Belgique. Je suis soudeur, j'ai un BEP. »

Monsieur décide d'axer son récit sur les différentes tentatives d'éloignement auxquelles il a réussi à échapper.

« Quand j'ai vu un vol affiché pour le 15, je suis allé voir l'infirmière. J'étais très stressé, je n'avais pas beaucoup dormi. On m'a envoyé à l'hôpital des fous. C'était bizarre. Il y avait des cellules et les gens étaient attachés. Ils m'ont demandé d'avalé un médicament, j'ai refusé, j'ai dit que je n'étais pas fou. Ils m'ont attaché, et ils m'ont fait une piqûre dans la fesse. Les trois jours d'après, j'avais la tête effacée. Je ne savais plus ce que je faisais. Le lendemain de la piqûre, je me suis douché 5 ou 6 fois, je me suis changé 5 ou 6 fois aussi. Je cherchais mon téléphone dans la salle alors que je l'avais mis dans ma chambre.

Quand la police est venue me chercher pour l'aéroport, j'étais encore tout mou. J'ai expliqué à l'aéroport que je ne vivais pas en France, que j'avais une femme en Belgique, qu'elle était enceinte et qu'elle allait bientôt accoucher. Tout s'est bien passé. La police m'a ramené au centre.

Mais après, j'avais peur. Je savais que pour le deuxième vol, je ne serai pas prévenu et qu'ils viendraient sûrement me chercher la nuit.



© Sofia BRANSON illustrations

Et c'est ce qui s'est passé. Les policiers sont venus me chercher une nuit. Je leur ai fait croire que je voulais repartir. Du coup, les policiers dans la voiture ne m'ont mis que les menottes, ils ne m'ont pas attaché les chevilles.

[SUITE]

J'ai refusé au moment de monter dans l'avion. Ils m'ont alors sorti de l'avion, ils ont allumé des caméras sur leurs épaules et ils m'ont ramené à la voiture. Et là, ils ont éteint les caméras et ils m'ont frappé, insulté. Ils m'ont dit que je n'avais pas de parole. Ils étaient énervés car je leur ai menti.

Je ne pouvais rien faire, pas me défendre, j'étais attaché les mains dans le dos. Je leur ai craché dessus. C'est tout ce que je pouvais faire. En rentrant au centre, j'ai porté plainte contre la police.

Le lendemain, 25ème jour de rétention. J'ai été amené devant le juge des libertés. Pendant l'audience, j'ai appris que le laissez-passer pour me reconduire en Tunisie était périmé et que la préfecture en attendait un autre ; que j'avais un troisième vol prévu pour le vendredi 31.

Après ça, je ne dormais plus.



© Sofio BRANSON illustrations

Si je repars, je n'ai plus de travail, je ne pourrais pas avoir un visa, mon fils va naître loin de moi, et après, je ne le verrai qu'une fois par an, quand il viendra en vacances... et puis, ma relation avec ma femme, avec la distance, comment faire ?

J'avais en tête de refuser le vol, je gardais toujours du shampoing avec moi, pour l'avalier. Je pensais aussi à l'algérien qui était mort en refusant un avion.

Je ne comprenais pas pourquoi ça m'arrivait. Dans le CRA, il y avait un pakistanais, il était presque fou. Son ami m'a expliqué qu'avant, il était normal, et qu'en Italie, il avait eu un problème avec la police, ils l'ont emmené à l'hôpital psychiatrique, ils lui ont fait une piqure et il est resté fou.

J'avais peur qu'il ne m'arrive la même chose. Je faisais des cauchemars.

Le mercredi 29, j'étais malade. J'avais tellement mal au ventre que je ne pouvais même pas tenir debout. Je suis allé voir l'infirmière. Elle a vu que je n'étais pas bien. J'ai été à l'hôpital de minuit à 4 h du matin. J'ai dû dormir un peu. Ici, ils savent que faire dormir les gens.

A mon retour au centre, je n'avais plus mal au ventre, mais j'étais toujours très mal. Je suis retourné voir l'infirmière vers 10 h. Je lui avais déjà expliqué que je ne supportais pas d'être enfermé.

Quand je suis sorti du service médical, la dame en rouge m'a dit « *va chercher tes draps et tes affaires, t'es libéré.* »

Je suis allé chercher mes affaires, mais je voulais aussi me doucher.

[SUITE]

Pendant ma douche, j'entendais « Monsieur B est demandé à l'accueil ». Au moins 50 fois. Et les policiers me cherchaient partout. Moi, j'étais sous ma douche. Libéré, libéré. Je n'en revenais pas. C'est la préfecture qui m'a libéré mais je sais pas pourquoi. Peut-être que c'est la plainte, ou le médecin du centre qui m'avait dit qu'il allait essayer de faire quelque chose. Mon avocat n'a jamais abandonné, l'ASSFAM non plus.

Depuis que je suis sorti, j'ai oublié comment on prend le train, comment on fait au restaurant... c'est comme si c'était le premier jour que j'étais en Europe... c'est bizarre comme sensation.

Tu sais, en un mois, je n'ai jamais ressenti des choses aussi fortes.

Je n'ai jamais eu aussi peur, je n'ai jamais été aussi déprimé, aussi triste, aussi malade et jamais été autant humilié.

Mais ça va passer.

Là, j'ai envie de dormir. Ce soir, je vais pouvoir dormir vraiment. Enfin. »

MONSIEUR B.
CENTRE DE RETENTION DE PARIS-
VINCENNES
OCTOBRE 2014



© Sofia BRANSON illustrations

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

LE PARCOURS DU COMBATTANT

Ahmed I. a obtenu le statut de réfugié en France le 3 septembre 2014. Contrairement à beaucoup d'autres, Monsieur I. a bénéficié de cette protection à l'issue d'une procédure rapide. La célérité de cette reconnaissance tient au fait que cet homme originaire d'Érythrée, a été placé en rétention administrative une dizaine de jours après son arrivée sur le territoire français début août. Libéré le jour même du centre, le plus dur commence. Seul document en poche : la copie de la décision de l'OFPRA lui reconnaissant le statut de réfugié. Ce document ne vaut pas grand-chose : c'est une copie et il ne contient aucune photo permettant de reconnaître son titulaire.

La première quête, et le mot n'est pas choisi au hasard, c'est celle de la domiciliation. Je vous arrête tout de suite, on ne parle pas ici d'un toit à mettre au-dessus de sa tête mais d'une simple boîte postale. La demande de domiciliation va vite tourner au vinaigre : pour certaines structures, Ahmed I. n'est plus demandeur d'asile mais réfugié, pour d'autres, il n'est pas en situation régulière sur le territoire car il ne peut produire, pour le moment, un récépissé ou une carte de séjour.

Après trois semaines et de nombreux refus, il obtient enfin une domiciliation administrative au sein d'une association. Il aura fallu convaincre l'équipe qu'il était dépourvu de connaissance en France et ne pouvait bénéficier ailleurs d'une adresse. Tant mieux, j'ai bien senti son agacement et les doutes émis sur ma compétence pour le sortir de ce borborygme. Il commençait à regretter le centre de rétention où il vivait plus dignement et me questionnait sur le moyen d'y retourner rapidement.

En discutant avec l'OFPRA, Ahmed I. a pu obtenir de se présenter en personne et retirer l'original de la précieuse décision. Mais, cette petite victoire n'était que temporaire. Car quand on vit sous un pont, se faire voler ses affaires personnelles est une réalité quotidienne. Ahmed I. n'y a malheureusement pas échappé. Envolés la décision de reconnaissance du statut de réfugié et quelques-uns de nos espoirs avec.

Il était pourtant tellement impatient de pouvoir se rendre à la préfecture pour obtenir un papier attestant de la régularité de sa situation. Mais avant, il a fallu faire un détour par la case « commissariat » et déposer plainte pour vol. Ahmed I, très volontaire dans ses démarches, souhaite s'y rendre seul pour épargner mon temps. Il m'explique qu'il a bien vu que je faisais beaucoup de démarches dans son intérêt. Nous appelons le commissariat pour prendre rendez-vous et je lui griffonne une lettre d'accompagnement. On n'est jamais trop prudent ! Il faudra pourtant s'y rendre une seconde fois. Faute de papier, il n'a pas pu porter plainte. En ma présence, la plainte a été enregistrée sans sourciller.

[LE PARCOURS DU COMBATTANT]

Le lendemain, nous nous rendons ensemble à la préfecture. Je suis étonnée de la rapidité avec laquelle nous obtenons un rendez-vous. Enfin, je sens qu'il a confiance en moi. Il tient absolument à me montrer où il vit non loin de là. J'ai l'impression que c'est important pour lui. Alors, j'accepte.

Quelques jours plus tard, Ahmed I. obtiendra un récépissé l'autorisant à séjourner sur le territoire. Finalement, l'étape « préfecture » que je craignais ne sera qu'une formalité. Ahmed I. est soulagé de tenir ce récépissé entre ses mains. Ce n'est qu'un début. Avec ce document, il faudra décrocher l'ouverture des droits sociaux.

Mais avant de le confier à d'autres mains, l'ouverture d'un compte bancaire sera notre ultime étape ! Pas des moindres, puisque j'ai failli perdre mon sang froid : il nous aura fallu visiter cinq établissements bancaires avant d'arriver à nos fins. 6 heures de déambulation pour ouvrir un simple livret A.

Ces refus étaient incompréhensibles pour moi. Monsieur I. lui me regardait en marmonnant « crazy, crazy ? »... Je ne pouvais que lui sourire parce que oui, c'est bien fou, de mettre autant de barrières pour ouvrir un compte bancaire.

Aujourd'hui, je n'ai plus de contact avec Monsieur I. Je me rassure en me disant que la dernière fois que nous nous sommes vus, il avait une promesse de travail, maîtrisait quelques mots et se réjouissait d'être inscrit à des cours français. J'espère surtout qu'il a trouvé un toit.

A., INTERVENANTE ASSFAM

ILS ONT OSE !

Petites phrases & Grandes surprises

« Le requérant, qui fait état de considérations générales sur la situation politique en Erythrée et des obligations militaires imposées aux jeunes érythréens, n'établit pas qu'il serait exposé à des risques personnels pour sa sécurité en Erythrée ».

TA Paris – Août 2014

Et les rapports internationaux condamnant unanimement la situation et les risques généralisés en Erythrée, on en parle Madame la Juge ?

**Ont participé à ce numéro : Lucie ATGER, Elodie BIDE, Hélène CARRE, Emilie DAVID,
Louise DUBREUX, Salomé LINGLET, Aurélie MAYEUX, Elizabeth HUET**

Illustrations : Sofia BRONSON, Charlotte FERBER

Graphisme/Mise en page : Mélanie LUCHTENS

Coordination/Contact Presse : Marie LINDEMANN – assfam.coordination@gmail.com - 06.69.29.52.26



**ASSFAM – SIEGE SOCIAL
5 rue Saulnier, 75009 Paris
Tél. : 01.48.00.90.70 / Fax : 01.45.23.38.07**

www.assfam.org